



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Lutte contre l'épidémie au sein des entreprises

Question au Gouvernement n° 2797

### Texte de la question

#### LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE AU SEIN DES ENTREPRISES

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Roussel.

**M. Fabien Roussel.** Monsieur le Premier ministre, le monde du travail est en première ligne. Il y a d'abord toutes celles et ceux qui assurent des activités essentielles au bon fonctionnement de notre pays : nous pensons évidemment à tous les soignants, auxquels la nation doit exprimer une infinie reconnaissance. Mais il y a aussi tous les autres : les auxiliaires de vie auprès des personnes âgées, ceux qui vivent au quotidien auprès des personnes handicapées, les policiers, les gendarmes, les pompiers ou encore les personnels pénitentiaires. Ils sont des dizaines de milliers à mener un travail admirable, nécessairement au contact d'autres personnes, sans comprendre pourquoi ils ne peuvent pas faire garder leurs enfants, ou pourquoi ils n'ont ni masque, ni gel hydroalcoolique, ni gants.

Il y a également toutes celles et ceux qui, dans le privé comme dans le public, nous permettent de continuer à vivre du mieux possible. Enseignants, fonctionnaires, caissières, livreurs, postiers : tous sont indispensables mais se sentent également oubliés, car ils ne disposent pas non plus de protection. Lorsque leur direction les met en danger, ils doivent faire valoir leur droit de retrait, comme chez Amazon ou chez General Electric, à Belfort. Il y a aussi tous ces salariés qui ont peur d'être licenciés : monsieur le Premier ministre, interdisez les licenciements, au moins durant cette période.

Enfin, il y a ceux qui se demandent pourquoi ils doivent aller travailler, au péril de leur santé, dans des secteurs non essentiels, comme le bâtiment, la production de rétroviseurs – c'est le cas dans le grand Est –, ou encore la fabrication de paquebots à Saint-Nazaire ou de trains à Valenciennes. Dans les ports, les travailleurs demandent que les activités se concentrent sur le strict nécessaire. Sans règles claires, des entreprises non indispensables continuent de tourner. Or, il ne peut y avoir d'un côté un confinement total et de l'autre des salariés contraints de prendre les transports pour aller travailler et de se regrouper dans leur entreprise.

Monsieur le Premier ministre, celles et ceux qui sont au front sont souvent les mêmes. Que comptez-vous faire pour les protéger ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre du travail.

**Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail.** Permettez-moi tout d'abord de souhaiter un prompt rétablissement au président André Chassaigne.

Vous avez raison : aujourd'hui, les héros du quotidien exercent de multiples métiers, qui tous permettent la continuité des biens et services indispensables à la vie quotidienne de tous les Français.

Certains voudraient que nous dressions une liste des métiers indispensables, mais ce serait très compliqué. Prenons un exemple : une entreprise qui fabrique des cartons d'emballage a arrêté son activité il y a quelques jours. Or certains de ses cartons servent à l'agroalimentaire, pour emballer la farine livrée aux boulangers, et d'autres servent à emballer les packs de gel hydroalcoolique livrés aux hôpitaux. En définitive, peu d'activités peuvent s'arrêter complètement. Ce matin, la fédération du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes a appelé à stopper le travail dans l'ensemble du bâtiment. Mais comment ferons-nous si aucun plombier ne peut réparer un problème urgent ? Certains services doivent absolument être assurés.

Pour moi, la solution n'est pas de définir au scalpel ce qui est autorisé ou non, mais de travailler différemment. Il y a des solutions pour cela. Le ministre de l'économie et des finances et moi-même y œuvrons quotidiennement, notamment avec les enseignes de la grande distribution : elles ont installé des protections en plexiglass pour leurs caissiers, et mettent à leur disposition du gel hydroalcoolique et des gants. Je le répète, il y a des solutions. Dans le bâtiment, certaines entreprises ont organisé des transports avec plusieurs véhicules pour éviter qu'une équipe entière se déplace dans une même camionnette. Les chantiers sont organisés différemment, avec une équipe du matin et une équipe du soir, et les ouvriers se tiennent toujours à plus de deux mètres les uns des autres. Ils peuvent ainsi effectuer des réparations urgentes, notamment chez les personnes âgées qui vivent seules.

La solution n'est donc pas binaire. J'invite toutes les entreprises à définir, avec leurs syndicats et leurs salariés, les activités qui doivent être maintenues et la façon dont le travail doit s'organiser pour protéger le personnel. C'est ainsi que nous faciliterons la vie quotidienne des Français, que nous protégerons les salariés et que nous repartirons, demain, avec les compétences nécessaires, quand la crise sera terminée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fabien Roussel](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2797

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 mars 2020](#)